

# La sécurité

La police a pour mission d'offrir à la population un environnement sécuritaire qui contribue à la qualité de vie. N'hésitez pas à faire appel à elle ; elle est là pour vous aider.

**Le travail des policiers consiste à :**



Maintenir  
la paix



Protéger la vie  
et les biens



Appliquer les lois  
et les règlements



Prévenir et  
réprimer le crime



Aider la  
population

## Comment reconnaître un policier ?

**Les policiers de La Matanie sont identifiés par un écusson montrant une fleur de lys bleue entourée par du jaune.**

Ils font partie du groupe « Sûreté du Québec », un corps de police provincial. Les policiers réguliers ont un uniforme : pantalon noir, chemise et veston vert olive. Chaque policier a un numéro de matricule fixé à sa chemise, sur la poitrine à gauche. La plupart du temps, les enquêteurs ne portent pas d'uniforme, ils sont habillés en civil.

## Sûreté du Québec

La Sûreté du Québec est vouée au **maintien de la paix, de l'ordre et de la sécurité publique** ainsi qu'à la prévention et à la répression du crime. Ses membres assurent la sécurité des personnes et des biens, sauvegardent les droits et les libertés, sont attentifs aux besoins des victimes et collaborent avec la communauté.

Site web : [www.sq.gouv.qc.ca](http://www.sq.gouv.qc.ca)



Source : [www.sq.gouv.qc.ca](http://www.sq.gouv.qc.ca)

## Les policiers, présents partout

Il est normal de voir les policiers dans les rues, les places publiques, lors d'événements, etc. Certains patrouillent en voiture, à moto, d'autres à pied, à vélo ou à cheval. **Leur présence ne signifie pas qu'il y a un danger** ; elle sert plutôt à assurer la paix et à contrôler la circulation.

Certains policiers communautaires font aussi de la **prévention** dans les écoles et auprès des aînés pour parler de sécurité en général, de conduite automobile responsable, d'intimidation, de drogues, de criminalité sur Internet, etc. L'objectif est de prévenir la criminalité et d'assurer la sécurité des citoyens.

Les policiers sont des citoyens comme les autres. **Ils doivent respecter les mêmes lois que vous**. Si vous croyez avoir été victime d'une injustice de la part d'un policier, vous pouvez vous adresser :

- À un poste de police ;
- À un bureau de contrôle routier ;
- À un bureau de la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ) ;
- Par courriel : [deontologie-policiere.quebec@msp.gouv.qc.ca](mailto:deontologie-policiere.quebec@msp.gouv.qc.ca).

Pour déposer une plainte :

[www.justice.gc.ca/fra/contact/plainte-complaint.html](http://www.justice.gc.ca/fra/contact/plainte-complaint.html)

Téléphone : 1 877 237-7897

## Règlements municipaux

Les policiers peuvent intervenir lorsqu'une personne ne respecte pas **les règlements municipaux**.

Par exemple, il est interdit :

- D'uriner sur la voie publique ;
- De consommer de l'alcool sur la voie publique ;
- D'être sous l'influence de drogue ou d'alcool sur la voie publique ;
- De mendier ou de solliciter dans la rue.

Selon la situation, les policiers peuvent émettre un avertissement ou un constat d'infraction assorti d'une amende à payer.



## Pièce d'identité

Au Canada, il n'est pas obligatoire d'avoir une pièce d'identité sur soi en tout temps, mais c'est préférable.

Si vous conduisez un véhicule, il est cependant obligatoire d'avoir un permis de conduire valide avec soi.

## Important

N'offrez jamais d'argent à un policier en souhaitant éviter un constat d'infraction. Au Canada, ce geste est passible d'un dossier criminel. Les policiers ne vous demanderont jamais d'argent : c'est un geste criminel pour eux aussi.

## Les agents de sécurité

- S'il est écrit « Sécurité » sur un véhicule, **il ne s'agit pas d'un policier, mais bien d'un agent de sécurité.**
- On rencontre souvent des agents de sécurité sur les campus des cégeps et universités, à l'aéroport, dans les commerces, etc. Il s'agit principalement de contrats de nature privée.
- Les agents de sécurité font de la **prévention.** Ils peuvent vous aider et demander l'intervention des policiers au besoin.

### Les agents de réglementation à Matane

Ici, la ville de Matane possède des agents à la réglementation pour intervenir à propos des règlements municipaux qui ne relèvent pas de la SQ. Leur rôle est d'assurer le respect des règlements municipaux, tels que le règlement sur la qualité de vie et le règlement de zonage. Ce rôle inclut également de veiller au respect des normes environnementales et des règles de stationnement. Ces agents jouent donc un rôle essentiel dans le maintien de l'ordre et du bon fonctionnement de la ville.

[www.ville.matane.qc.ca/coordonnees.html](http://www.ville.matane.qc.ca/coordonnees.html)



## Poste de la Sûreté du Québec de la MRC de La Matanie

C'est un service gratuit. Vous pouvez vous rendre dans un poste de police pour :

- Déposer une plainte pour un délit ;
- Obtenir l'intervention des policiers en patrouille ;
- Identifier vos objets de valeur ;
- Transmettre une information ;
- Poser une question.

### **Sûreté du Québec, Matane**

1333 Avenue du Phare O, Matane, QC G4W 3M6

Téléphone : 418 562-2222

## **Composez le 911 en cas d'urgence**

En cas d'urgence, il est préférable de **composer le 911** puisque s'il y a interruption du service téléphonique, le service dispose des données de la personne qui appelle.

## **Quelques chiffres pour La Matanie**

Vingt-cinq policiers, quatre enquêteurs, trois employés civils et un agent de liaison judiciaire assurent un service sept jours sur sept, 365 jours par année. Ils desservent 11 municipalités et un territoire non organisé, soit une population de **21 043 personnes**.

## **FAQ**

Vous avez des questions? Les réponses aux questions les plus fréquemment posées aux policiers sont inscrites ici :

[www.sq.gouv.qc.ca/faq](http://www.sq.gouv.qc.ca/faq)

Sujets :

- courriels frauduleux,
- arnaques,
- contraventions,
- antécédents judiciaires,
- consommation de cannabis dans les lieux publics,
- activités illicites,
- 911,
- sécurité routière,
- immatriculation d'une arme à feu,
- clavardage.

## Mieux connaître le 911

Le centre d'appels d'urgence **911 est le numéro de téléphone à composer en cas d'urgence.**

Vous devez composer le 911 dans les cas suivants :

- Une situation d'urgence est en cours (bataille, vol qualifié, accident);
- Vous avez été victime d'un crime (vol dans une résidence, fraude, voies de fait);
- Une vie est en danger (personne malade, individu armé);
- Vous voulez signaler un incendie ;
- Il y a besoin rapide de la police, des pompiers ou du service ambulancier.

En cas de doute, composez le 911 et le préposé à la répartition des appels d'urgence saura vous guider.



### Quels renseignements donner ?

Lorsque vous appelez au 911, on vous posera quelques questions de base afin de pouvoir vous aider.

- Vous devrez indiquer le plus précisément possible l'endroit où les services d'urgence sont requis en fournissant notamment l'adresse, le nom de la ville ainsi que le nom de l'intersection la plus proche ou d'un lieu public ;
- Vous devrez fournir votre numéro de téléphone et le code régional ;
- Vous devrez décrire la situation :
  - Que se passe-t-il ?
  - Quand cela est-il arrivé ?
  - Qui sont les personnes impliquées ?
  - Y a-t-il des armes ?

Il est important de répondre à **toutes les autres questions** du préposé 911 afin qu'il puisse continuer à informer adéquatement les secours pendant qu'ils sont en route. Il peut également arriver, dépendamment de la gravité de la situation, qu'aussitôt l'endroit déterminé, le préposé **achemine les secours** avant de vous poser ses questions supplémentaires.

## Se préparer à faire face à un sinistre

La MRC de La Matanie est un endroit paisible et agréable, mais elle n'est malheureusement pas à l'abri des sinistres, comme **une inondation, un incendie, des vents violents ou une pénurie d'eau potable**. Advenant une situation d'urgence, une bonne préparation peut faire toute la différence pour votre sécurité et celle de vos proches.

Des gestes très simples peuvent grandement améliorer votre capacité à faire face à un désastre. **Faites votre plan familial d'urgence. Équipez-vous d'une trousse d'urgence.**

[www.quebec.ca/securite-situations-urgence/se-preparer/comment-se-preparer-a-la-maison](http://www.quebec.ca/securite-situations-urgence/se-preparer/comment-se-preparer-a-la-maison)

## Votre famille est-elle prête ?

Advenant une catastrophe dans notre région, les équipes de secours pourraient mettre un certain temps avant de pouvoir vous prêter main-forte. **Vous devriez être prêt, vous et votre famille, à faire face aux 72 premières heures d'une situation d'urgence.**

## Trousse d'urgence de base

Pour se préparer à toute situation, il est recommandé de se créer une trousse d'urgence contenant certains articles essentiels, tels que :

- **Eau** : prévoir au moins deux litres par jour par personne. Utilisez des petites bouteilles qui seront faciles à transporter en cas d'ordre d'évacuation
- **Aliments non périssables** comme de la nourriture en conserve, des barres énergétiques et des aliments qui seront plus faciles à transporter en cas d'ordre d'évacuation
- **Ouvre-boîte manuel**
- **Lampe de poche** à manivelle ou à piles (et piles de rechange). Remplacez les piles au moins une fois par an
- **Radio** à manivelle ou à piles (et piles de rechange) ou une Radio-Météo

## À mettre dans sa trousse d'urgence (suite)

- **Clés** supplémentaires pour la voiture et la maison
- **Argent comptant** en petites coupures comme des billets de 10 \$ et monnaie pour les téléphones publics
- Une copie de votre **plan d'urgence** et de la liste des personnes-ressources
- S'il y a lieu, **d'autres articles particuliers** tels que des médicaments obtenus sur ordonnance, de la préparation pour nourrissons et de l'équipement pour les personnes handicapées, ou de la nourriture pour vos animaux de compagnie ou votre animal d'assistance (personnalisez votre trousse en fonction de vos besoins).

Pour plus d'information :

[www.preparez-vous.gc.ca](http://www.preparez-vous.gc.ca)

[www.quebec.ca/securite-situations-urgence/urgences-sinistres-risques-naturels](http://www.quebec.ca/securite-situations-urgence/urgences-sinistres-risques-naturels)

Avec la participation financière de :



*Une initiative du Service d'accueil des nouveaux arrivants de La Matanie (SANAM). Merci à Place aux Jeunes La Matanie, Mélanie Gagné - Créatrice de contenu, Caroline Turbide - Graphiste, la MRC de La Matanie et l'équipe internationale du Cégep de Matane pour leur précieuse collaboration, et à la Ville de Matane pour sa contribution humaine et financière. Les fiches du CLD de la région de Rivière-du-Loup et celles de la Ville de Québec nous ont servi d'inspiration.*

*Autres sources : Sûreté du Québec, Gouvernement du Canada*



## Références utiles :

Centre canadien pour la cybersécurité :

[www.cyber.gc.ca/fr](http://www.cyber.gc.ca/fr)

Fraude, Éducaloi :

[www.educaloi.qc.ca/formation/la-fraude-ca-narrive-pas-quaux-autres](http://www.educaloi.qc.ca/formation/la-fraude-ca-narrive-pas-quaux-autres)

Vol d'identité : Commissariat à la protection de la vie privée du Canada :

[www.priv.gc.ca/fr/sujets-lies-a-la-protection-de-la-vie-privée/identites/vol-d-identite/guide\\_idt/](http://www.priv.gc.ca/fr/sujets-lies-a-la-protection-de-la-vie-privée/identites/vol-d-identite/guide_idt/)

Ministère de la Sécurité publique

(Gouvernement du Québec) :

[www.securitepublique.gouv.qc.ca/accueil.html](http://www.securitepublique.gouv.qc.ca/accueil.html)

Sécurité publique Canada (Gouvernement du Canada) :

[www.securitepublique.gc.ca/index-fr.aspx](http://www.securitepublique.gc.ca/index-fr.aspx)

Site web de la Ville de Matane :

[www.ville.matane.qc.ca/habiter-matane/securite-et-prevention/conseils-utiles-population.html](http://www.ville.matane.qc.ca/habiter-matane/securite-et-prevention/conseils-utiles-population.html)



Si vous résidez à Matane, il est possible de s'inscrire au **système d'alerte de la Ville.**